



La prochaine élection dans l'île du Prince Edouard doit se faire dans des conditions singulières. Il a été entendu entre les deux candidats, leurs agents et leurs cabaleurs que la campagne se ferait sans dépenser un seul sou pour la boisson.

- Pas possible.
- Oui, rien de plus vrai.
- Alors il n'y aura personne d'élu.



— Pourquoi avoir fait tant de bruit au sujet de l'attentat contre la colonne Nelson ?

Les jeunes conspirateurs sont tous des mineurs. Il n'était que raisonnable qu'ils se servissent de dynamite ou d'autres explosifs.



Le CANARD a appris dernièrement un petit scandale se rattachant à l'achat des chevaux du département de l'hygiène.

Un certain échevin aurait reçu en cadeau, deux bons chevaux comme pot de vin dans la transaction.

Qui est l'échevin ?

Fouillez-vous, messieurs du comité de santé.



Il souffle sur Montréal un vent de Requiem.

Il n'y a pas bien longtemps on chantait à Notre-Dame un service pour le repos de l'âme de Louis XVI mort il y a cent ans. La semaine dernière c'était encore une cérémonie funèbre dans la même église pour feu le maréchal MacMahon.

Le CANARD vient d'apprendre que la prochaine messe funèbre sera chantée pour le repos de l'âme de M. de Maisonneuve, fondateur de Montréal.

Les organisateurs seront les membres de la garde Ville-Marie, qui paraîtront dans l'église en grande tenue de gala, avec tambours et clairons. Il y aura un catafalque orné d'écussons emblématiques, et les décorations seront beuillacquées sur une grande échelle.

What next ?



Un attentat terrible a été commis hier soir dans la salle des séances de l'Assemblée Législative de Québec.

Pendant le discours de M. Augé sur la taxe du commerce un étranger placé dans la tribune de l'orateur a lancé au milieu de la salle une bombe qui a fait explosion avant de toucher le parquet. L'explosion a été suivie par une détonation épouvantable.

L'édifice a été secoué jusque dans ses fondations, et de gros paquets de plâtre se sont détachés du plafond. Il en est tombé assez sur M. Allard pour le blanchir complètement.

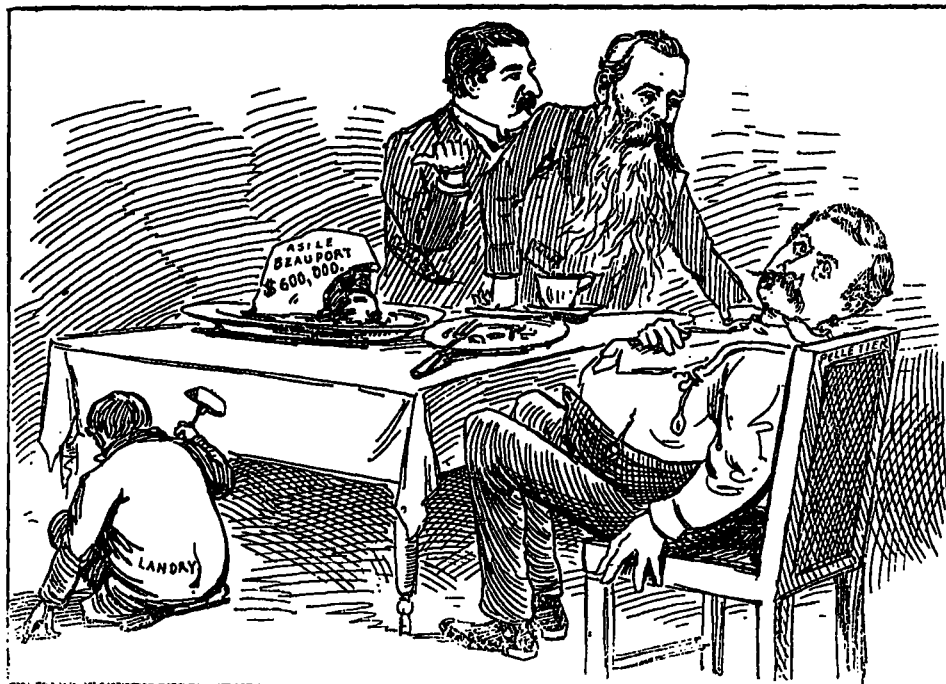
La bombe avait été évidemment dirigée contre l'orateur, mais celui-ci n'a eu que le nez légèrement piqué par un des clous contenus dans la machine.

Lorsque la fumée qui remplissait la salle fut dissipée, tous les députés avaient levé le pied et s'étaient rendus dans la buvette de la Chambre pour se remettre les nerfs et voter l'ajournement sine die.

Le premier ministre a convoqué immédiatement pour le lendemain un indignation meeting dans la salle du Conseil Législatif.

Lorsque tous les députés furent sortis de la barre, l'Hon. M. Taillon sortit de sa poche un vespéral romain et entonna le Te Deum pour remercier le ciel d'avoir échappé si miraculeusement à la mort.

L'auteur de l'attentat a, dit-on, trempé dans la conspiration contre l'amiral Nelson. Il n'a pas encore été arrêté.



L'ASILE DE BEAUPORT — UN PÂTE INDIGESTE

Taillon — Mon pauvre Pelletier, tu as trop mangé de ce pâté. Tu vas croquer d'indigestion. Pourquoi as-tu été si sot ?

Mercier — Ça ne m'étonne pas. Lorsque nous logions à la même enseigne, j'avais tout le manger. C'est moi qui l'en ai empêché. Son ami Landry doit en croquer un morceau dans quelque coin.

A LA CORRECTIONNELLE

LE RÊVE DE MICHODIN

L'huissier appelle :  
— Colardot contre Michoudin.  
Aussitôt un petit homme sec, brun, nez vif, aux yeux vifs, aux cheveux plats et longs, sans barbe, vêtu d'un complet à carreaux et tenant à la main un chapeau mou à larges bords, bondit du fond de la salle et va se camper devant le tribunal en s'écriant :

— Bien le bonjour, messieurs les magistrats. Michoudin, c'est moi. Barnabé-Théodule-Evariste Michoudin, trente-six ans, citoyen français, vacciné, électeur et éligible, né natif et original de Trimouilly-les-Chaudes-Fontaines, actuellement tailleur en boutique et en vieux, impasse Sainte-Eulalie, quartier des Epinettes. A votre service, pour le coup de fer et les réparations.

Le plaignant, M. Agricole-Ambroise-Antoine Colardot, est un rentier à l'air cossu. Ses cheveux brillent par leur absence ; mais il a des favoris poivre et sel peignés avec amour. Teint frais et rose, les yeux à fleur de tête. Le président invite M. Colardot à s'expliquer sur l'acte de brutalité qu'il reproche à Michoudin.

Le PLAIGNANT — Je dois dire au tribunal que je vais tous les soirs lire le journal, pour me renseigner sur les cours de la Bourse, au Grand café des Epinettes dont, comme moi, le sieur Michoudin est un habitué.

M. LE PRÉSIDENT — Arrivez au fait.  
Le PLAIGNANT — Le fait, le fait brutal, le voici. Le treize du mois dernier, un vendredi, j'arrive au café à mon heure ordinaire. Le prévenu était seul dans la salle, ayant devant lui l'unique journal de l'établissement.

Le PRÉVENU — C'était mon droit.  
Le PLAIGNANT — Un quart d'heure, une demi-heure, trois quarts d'heure se passent. J'attendais toujours que le journal fût libre. J'étais dans une impatience extrême. J'avais entendu dire chez le coiffeur qu'on parlait d'un projet de fusion entre le Panama et le canal de Corinthe, et je me demandais, avec l'anxiété d'un homme qui en a pour vingt-cinq mille francs entre les deux Amériques, si l'annonce de cette combinaison était favorablement accueillie par la presse.

M. LE PRÉSIDENT — Parlez-nous de la scène de brutalité.

Le PLAIGNANT — Je m'aperçois que cet homme est endormi sur son journal. Je m'approche poliment de lui, et je lui frappe sur l'épaule en lui disant : " Pardon, monsieur, vous seriez bien aimable de me dire comment se comporte le Panama."

Le PRÉVENU, haussant les épaules — Une question pareille à un homme qui dort ! Si ça ne fait pas suer !

Le PLAIGNANT — Sans me répondre un seul mot, ce brutal me lance un coup de poing en plein visage. De colère, je fais demi-tour. Il en profite pour me flanquer un coup de pied, administré de main de maître, en plein... en plein... je ne sais comment dire, à cause des dimes.

M. LE PRÉSIDENT — Le tribunal saisit.

Le PLAIGNANT — Le coup de poing m'a cassé deux dents.

M. LE PRÉSIDENT — Et le coup de pied ?

Le PLAIGNANT — Il ne m'en a pas cassé, mais il m'a occasionné un bleu de la largeur d'une semelle.

Le PRÉVENU — Faudrait le prouver.  
Le PLAIGNANT — C'est facile. Un simple coup de vil. Aujourd'hui il est tout rouge.  
Le PRÉVENU — Tout rouge, votre bleu ? Elle est verte !

Le PLAIGNANT, s'adressant au tribunal — Il faut vous dire, messieurs, que ces jours-ci ça ne se voyait plus trop. Dans le louable but d'éclairer la religion de la Justice, j'ai fait marquer la place du coup avec du carmin par un peintre-décorateur du quartier. J'ai sa facture acquittée dans ma poche.

Le PRÉVENU — Mince de précaution !  
Le PLAIGNANT — Si le tribunal veut me faire passer dans la pièce à côté et jeter un regard scrutateur sur mon... sur mon... je ne sais comment dire...

Le PRÉVENU — Un chouette panorama !... Où qu'est mon télescope ?  
M. LE PRÉSIDENT, au plaignant — Allez-vous asseoir.

Le PLAIGNANT — Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, monsieur le président, je préférerais rester debout... à cause de mon carmin.

M. LE PRÉSIDENT au plaignant — Retirez-vous au fond de la salle. (A Michoudin). Prévenu, le tribunal maintenant attend vos explications.

Le PRÉVENU — Eh bien, voilà !... J'étais en train de somnoler et de faire le plus beau rêve de ma vie. Je rêvais que ma bavarde de femme était atteinte d'une paralysie de la langue, et qu'en sortant de faire écramer ma sœur hère de belle mère au four du Papa la Chaise, je voyais guillotiner mon gueux de c'nergie, coupable d'avoir assassiné ma canaille de propriétaire qui, avant de mourir, m'avait fait remise de tous mes termes passés, présents et à venir, en expiation des torts dont il était susceptible envers ma personne.

Le PLAIGNANT — Cet homme a des rêves qui me font frémir !

Le PRÉVENU — J'étais heureux comme un roi et fier comme un pape en chaussettes. Lorsque le sieur Colardot est venu interrompre mon bonheur en me secouant comme un prunier et en me demandant des nouvelles du Panama. Est-ce que j'en ai, moi, du Panama ?... Un si beau rêve ? J'étais pas encore bien réveillé quand j'ai cogné... Le tribunal doit bien penser qu'un tailleur ne fait pas volontairement de ces coups-là... C'est bon pour un savetier... C'est tout honnêtement un petit mouvement nerveux dont je n'ai pas été maître.

Ce petit mouvement nerveux coûte à Michoudin vingt-cinq francs d'amende et cinquante francs de dommages-intérêts.

LE REPOS DU CHALET

Lui aussi, Théophile Galuchard, vingt-trois ans, professeur libre de philosophie, a été interrompu dans son sommeil, mais il ne se trouvait pas dans un établissement de consommation. Au contraire.

La veuve Manille, préposée, non loin du Palais de justice, à l'administration d'un petit chalet qui ne rappelle qu'imparfaitement la Suisse, ses monts et ses parfums, dépose en ces termes :

— Figurez-vous, messieurs, que j'étais au fond de mon local à mon comptoir, en train de reprendre des chaussettes à mon neveu qui est municipal...  
M. LE PRÉSIDENT — Quelle heure était-il ?

Le TÉMOIN — Dans les huit heures et demie à neuf heures. Cet homme (elle désigne Galuchard) entre dans un boudoir à dix centimes. Je le laisse à ses affaires, qui, comme de juste, ne me concernaient point, et je continue ma besogne.

M. LE PRÉSIDENT — Faites-nous grâce de ces détails.

LA VEUVE MANILLE — Sur le coup d'onze heures et demie il y avait eu assez de va-et-vient dans mon local, pas mal d'entrées et autant de sorties, comme de juste, quand je réfléchis que cet homme (elle montre Galuchard) n'avait pas donné signe de vie depuis trois heures d'horloge. " Qu'est ce qu'il peut faire ? que je me demande. Sûr et certain qu'à l'heure qu'il est, il doit avoir rempli son but. " Vous me direz, c'est vrai, qu'il y a des gens, en ce bas monde...

M. LE PRÉSIDENT — Passez.

LA VEUVE MANILLE — Alors il me vient des inquiétudes à l'esprit. Je frappe doucement à la porte. On ne me répond pas. Alors je pense : " Peut-être qu'il est mort de la rupture d'un anévrisse, comme on dit dans les journaux. Parait qu'on ne les fuit plus très solides maintenant. Ça se rompt toujours. " J'étais perplexe. Vous comprenez, messieurs, que j'étais contrebalancée entre ma discrétion professionnelle et la curiosité bien légitime que tout un chacun a de savoir ce qui se passe dans son établissement.

M. LE PRÉSIDENT — Ensuite ?

LA VEUVE MANILLE — Alors vient à passer un gardien de la paix. Je lui dis : " Entrez donc un peu. — Je vous remercie de l'invitation, qu'il me dit. Vous êtes bien aimable, mais je sors de chez moi et je n'ai besoin de rien. Ça sera pour une autre fois. " Il croyait que je voulais lui faire une politesse. On ne peut offrir que ce qu'on a, pas vrai ?

M. LE PRÉSIDENT — Passez.

LA VEUVE MANILLE — Alors je lui explique, à ce brave agent, le cas prolongé de mon client. Il me répond : " Voyons voir. " Je lui donne un escabeau, il regarde par dessus la porte et et il aperçoit cet homme (elle montre Galuchard) endormi comme une personne naturelle.

Le PRÉVENU — Je ne faisais pas de mal, pas de scandale. Pourquoi est-on venu me déranger ?

L'agent Fleur des pois, un phraseur suave et distingué, complète la déposition de la veuve Manille.

FLEUR DES POIS — Je suis monté sur un escabeau bravement et soûtairement, et, par-dessus le montant de l'encadrement de la porte fermée hermétiquement, j'aperçus le prévenu assis commodément et sommeillant inaperturbablement. Je lui demandai sonorement : " Que faites-vous présentement ? "

M. LE PRÉSIDENT — Que vous répondit-il ?

FLEUR DES POIS — Un mot incompetent, indécent et insolent dont auquel je dressai procès-verbal uniformément en lui disant : " Suivez-moi au poste prestement ! "

M. LE PRÉSIDENT, au prévenu — C'est exact ?

Le PRÉVENU — On n'avait pas le droit de troubler ma solitude et de violer mon domicile. C'est un abus d'autorité ! J'étais chez moi, c'était comme si j'avais loué.

LA VEUVE MANILLE, amère — Trois heures pour dix centimes, et en meublant encore ! Ça ne ferait pas un loyer cher. On ne gagnerait même pas l'usure des petits balais.

FLEUR DES POIS — Cet homme refusa énergiquement de me suivre. J'instituai subsidiairement et prématurément. Alors il me répondit de nouveau narquoisement et effrontément par le terme incompetent, indécent et insolent dont auquel j'ai fait allusion primitivement. J'ai dû m'y reprendre à plusieurs reprises pour l'emmener au poste. Quand j'ouvrais la porte, il la fermait. Je la rouvrais ; il la refermait.

LA VEUVE MANILLE — On l'a ouverte et refermée quarante-deux fois. Et chaque fois le compteur fonctionnait et marquait dix centimes. J'ai eu une discussion de quatre francs vingt à mon administration.

M. LE PRÉSIDENT — Ensuite ?

FLEUR DES POIS — Le prévenu, dans un accès effervescent, brisa ultérieurement une partie de la vaisselle de l'établissement.

LA VEUVE MANILLE — Treize francs cinquante de dégâts ! Une guerre civile n'en aurait pas fait plus.

FLEUR DES POIS — Finalement, force resta à la loi dont auquel j'étais le représentant.

Les renseignements du dossier établissent que le professeur Théophile Galuchard, qui se trouvait sans domicile depuis une quinzaine de jours, passait ses nuits à errer à l'aventure. Dans la journée, il trouvait le moyen de se reposer de ses fatigues dans les conditions que viennent d'exposer les témoins, pour la modique somme de dix centimes, deux sous.

Le tribunal condamne le prévenu, pour vagabondage, rébellion et coups, à un mois de prison.

— Heureusement que je suis armé de philosophie ! fait Galuchard en se retirant.